

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2025/41 du 30-1-2025

Applicable à partir de 1/02/2025

3910 /2288

**Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Trajet de soins pour enfants souffrant d'obésité; 01-02-2025.**

Suite au dépassement de l'indice pivot en janvier 2025, les prestations 400632-400643 et 400691 liées à l'évolution de l'indice pivot, sont indexées de 2%.

Date d'application : **1<sup>er</sup> février 2025**

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven b. Obesitas - V2-01-02-2025-circ OA.xlsx](#)

## Objectifs de soins de santé transversaux

### b) Trajet de soins pour enfants obèses prestations applicables à partir du 01-02-2025

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
400632	400643			Forfait trimestriel CPMO	443,49	443,49	443,49
400654		Honoraires forfaitaires pour le médecin généraliste ou le médecin spécialiste en pédiatrie par année civile au cours de laquelle le bénéficiaire souffrant d'obésité est inclus dans la convention « Obésité chez les enfants »	109,59	109,59	109,59		
400676	400680	Conseil et soutien au premier niveau de soins par le médecin spécialiste en pédiatrie, affilié à un CPMO, pour un bénéficiaire classé EOSS-P 0 ou 1	25,27	25,27	25,27	25,27	25,27
400691		Indemnité forfaitaire pour les conseils multidisciplinaires complémentaires d'un kinésithérapeute, d'un psychologue et d'un diététicien, demandés par le médecin spécialiste en pédiatrie rattaché à un CPMO	167,95	167,95	167,95		